

## **5,3 millions € contre 201 € Un très riche fraude 26 000 fois plus qu'un revenu modeste**

- > Les 0,01 % plus riches familles belges fraudent ensemble 2,1 milliards d'euros.**
- > Par contre, les 50 % les moins riches de la population fraudent globalement 629 millions €. Soit 3,4 fois moins alors qu'ils 5 000 fois plus nombreux.**
- > Un ménage du 0,01 % le plus riche fraude en moyenne 5,3 millions €/an. Soit 26 000 fois plus qu'un ménage appartenant aux 50 % les moins riches, qui fraude en moyenne 201 €/an.**
- > L'importance de la fraude du 0,01 % s'explique par la multiplication de trois facteurs : une grande probabilité de fraude, un haut pourcentage de revenus fraudés et une richesse très importante.**
- > Ces chiffres exclusifs du service d'études du PTB se basent sur la dernière étude de l'économiste Gabriel Zucman et sur le répertoire du journaliste Ludwig Verduyn.**
- > Pour le PTB, ces données confirment la nécessité de créer une cellule du fisc contrôlant les 0,01 % les plus riches. Pourtant, au sein de la commission spéciale Panama Papers de la Chambre, la majorité de droite bloque cette mesure et une série d'autres.**

## 1. La fraude des 0,01 % les plus riches

Le 1 % le plus riche de la population, ce sont de grandes fortunes. Mais il y a aussi le 0,01 %, c'est-à-dire le 1 % de ce 1 %. Soit, pour la Belgique, 400 très très grandes fortunes dont le taux de fraude est particulièrement élevé.

Ces hyper-riches sont connus depuis que le journaliste Ludwig Verduyn établit un top-500 des fortunes du pays sur son site internet [derijkstebelgen.be](http://derijkstebelgen.be). Leur nom est connu, mais également la valeur de leur patrimoine. Si l'on prend les 400 premières fortunes de ce classement, les montants commencent à 38 millions d'euros. Au sommet, pour les 22 premières fortunes, il ne s'agit plus de millionnaires mais de milliardaires. Une évolution impressionnante : en 2000, lorsque Verduyn a débuté son classement, un seul patrimoine dépassait le milliard d'euros.

Ces 400 fortunes représentent un total de 142 milliards d'euros, ce qui correspond à un patrimoine moyen de 355 millions (voir tableau 1).

**Tableau 1 – La fortune du 0,01 % le plus riche<sup>1</sup>**

| Nombre de familles | Fortune totale    | Fortune moyenne |
|--------------------|-------------------|-----------------|
| 400                | 142.185.373.251 € | 355.463.433 €   |

Quel est le montant fraudé par ce 0,01 % ? En matière de fraude fiscale, il n'y a, par définition, aucun chiffre officiel, ni précisément connu. Mais différents travaux permettent d'approcher la réalité. Ceux de l'économiste français Gabriel Zucman, de l'université californienne de Berkeley, sont particulièrement intéressants car travaillant dans la mouvance de Thomas Piketty, il s'intéresse aussi à la distribution de la fraude en fonction de la richesse.

L'importance de la fraude du 0,01 % s'explique par la multiplication de trois facteurs : une grande probabilité de fraude, un haut pourcentage de revenus fraudés et une richesse très importante. Nous avons déjà examiné le troisième facteur. Les deux premiers émanent des travaux de Zucman.

Beaucoup de riches fraudent, explique Zucman : « L'évasion fiscale concerne peu de gens, mais est généralisée au sommet. Quand on appartient à la catégorie des 0,01 % les plus riches de la planète ayant une fortune supérieure à 50 millions de dollars, il y a une probabilité de 70 % de détenir un compte dans les paradis fiscaux<sup>2</sup> ».

De plus, beaucoup de riches fraudent beaucoup. Avec ses collègues Annette Alstadæter (Norwegian University of Life Sciences) et Niels Johannesen (Université de Copenhague), Gabriel Zucman a croisé le listing de HSBC Suisse avec les données fiscales norvégiennes, suédoises et danoises. Cette récente étude a fait le tour du monde<sup>3</sup>. Un des résultats les plus impressionnants concerne la distribution du niveau de fraude. Si en moyenne, les impôts éludés se situent à 2,9 % des revenus, la courbe augmente quand on atteint le 1 % le plus riche et elle explose à 30 % pour les ultra-riches du 0,01 %.

Ces pourcentages sont-ils transposables à des pays comme la France et la Belgique ? La question a été posée à Zucman, qui répond positivement : « Il est vraisemblable

1 Source : <http://derijkstebelgen.be>.

2 <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/propositions/pion4332.pdf>

3 Annette Alstadæter, Niels Johannesen et Gabriel Zucman, *Tax Evasion and Inequality*, 28 mai 2017, téléchargeable sur le site de Gabriel Zucman (<http://gabriel-zucman.eu/>).

que les résultats obtenus en Scandinavie soient représentatifs de la situation des pays riches et développés, où l'emploi salarié prédomine. Quand votre seule source de revenus est un salaire, l'évasion fiscale est impossible ; nous pouvons donc penser qu'en France ou en Belgique, le taux d'évasion fiscale est en moyenne assez fiable, mais concentré et nettement plus élevé pour les ultra-riches, qui peuvent bénéficier des facilités de la gestion de patrimoine offshore<sup>4</sup>. »

Pour estimer le montant fraudé par le 0,01 % belge, nous appliquons donc le pourcentage de 30 % déterminé par Alstadaeter, Johannesen et Zucman aux montants de fortunes établis par Verduyn. Ces fortunes doivent être converties en revenus, puisque le pourcentage de 30 % concerne non des patrimoines mais des revenus. Pour ce faire, nous appliquons aux 400 fortunes retenues un ratio revenu/patrimoine de 5 %, qui correspond approximativement au rendement des placements en bourse.

**Tableau 2 – Estimation de la fraude du 0,01 % le plus riche<sup>5</sup>**

| Patrimoine        | Ratio revenu patrimoine | Revenu          | Taux de fraude | Montant fraudé  | Par ménage  |
|-------------------|-------------------------|-----------------|----------------|-----------------|-------------|
| 142.185.373.251 € | 5%                      | 7.109.268.663 € | 30%            | 2.132.780.599 € | 5.331.951 € |

Le résultat donne un montant total fraudé de 2,1 milliards d'euros, soit 5,3 millions d'euros par ménage (voir tableau 2).

## 2. La fraude des 50 % les moins riches

Cette fois, nous ne nous intéressons plus à une toute petite minorité, mais à la moitié de la population : les 50 % de revenus les moins élevés.

Certes, nous comparons les 0,01 % plus grands *patrimoines* au 50 % plus bas *revenus*. Une comparaison entre des pommes et des poires ? Pas vraiment, car on peut considérer que les 50 % les moins riches en termes de revenus recourent assez largement les 50 % les moins riches en termes de patrimoines, étant donné la corrélation qui existe entre revenus et patrimoines.

**Tableau 3 – Estimation de la fraude des 50 % les moins riches<sup>6</sup>**

| Décile | Revenu imposable | Taux de fraude | Fraude        | Fraude par ménage |
|--------|------------------|----------------|---------------|-------------------|
| 1      | 1.340.215.686 €  | 3,80%          | 50.928.196 €  | 81 €              |
| 2      | 6.609.841.792 €  | 1,90%          | 125.586.994 € | 201 €             |
| 3      | 9.106.838.952 €  | 1,50%          | 136.602.584 € | 218 €             |
| 4      | 11.117.809.986 € | 1,50%          | 166.767.150 € | 266 €             |
| 5      | 13.538.962.904 € | 1,10%          | 148.928.592 € | 238 €             |
| TOTAL  |                  |                | 628.813.516 € | 201 €             |

<sup>4</sup> *Le Soir*, 2 juin 2017.

<sup>5</sup> Sources : calcul réalisé sur base des données de <http://derijkstebelgen.be> (montant des fortunes) et Annette Alstadaeter, Niels Johannesen et Gabriel Zucman, *Tax Evasion and Inequality*, 28 mai 2017 (taux de revenus fraudés).

<sup>6</sup> Sources : calcul réalisé sur base des données du SPF Économie (revenus fiscaux 2014) et Annette Alstadaeter, Niels Johannesen et Gabriel Zucman, *Tax Evasion and Inequality*, 28 mai 2017 (taux de revenus fraudés).

Pour évaluer le niveau de fraude, nous appliquons la courbe de Zucman et ses collègues aux cinq premiers déciles des déclarations fiscales belges.

Nous obtenons ainsi une fraude totale de 629 millions d'euros, ce qui correspond à un montant moyen de 201 euros par ménage (voir tableau 3). Contre 5,3 millions d'euros par ménage au sein du 0,01 %. Le montant moyen de revenus éludés y est donc 26 000 fois plus important !

### 3. Conclusions politiques

Les ultra-riches concentrent un très haut niveau de fraude fiscale. Cette observation de Gabriel Zucman, le service d'études du PTB l'avait déjà partagée dans un récent dossier examinant l'implication des dix premières fortunes belges dans les paradis fiscaux et dans les différents scandales OffshoreLeaks, LuxLeaks, SwissLeaks, BahamasLeaks et autres Panama Papers<sup>7</sup>.

Le contraste est saisissant entre, d'une part, ces milliards qui dégoulinent et échappent à la ponction fiscale et, d'autre part, des politiques d'austérité de plus en plus dures pour la population.

Parmi les nombreuses dispositions à prendre pour lutter contre cette fraude, deux mesures ciblées nous semblent prioritaires.

- **L'établissement d'un cadastre des fortunes**, couplé à un datamining basé sur une corrélation entre revenus et patrimoines. Dans un récent rapport (octobre 2016), la Cour des comptes ne constatait-elle pas que la taxation par signes et indices est particulièrement handicapée par l'absence d'un cadastre patrimonial global ?
- **La création d'une cellule du fisc chargée de contrôler le 0,01 %**. Le niveau astronomique de fraude de cette catégorie, présenté dans le présent dossier, justifie clairement une telle mesure, qui est d'ailleurs une recommandation de l'OCDE effectivement mise en œuvre dans plusieurs pays.

La lutte contre la grande fraude fiscale ne peut se contenter de demi-mesures. Pourtant, la majorité fédérale freine des quatre fers quand il s'agit d'envisager des dispositions audacieuses.

Le ministre des Finances Johan Van Overtveldt (N-VA) s'oppose explicitement à la création d'une cellule fiscale chargée de contrôler les ultra-riches.

Quant à la commission spéciale Panama Papers, qui devrait rendre ses conclusions d'ici peu, on y voit que les quatre partis de la majorité bloquent sur une série de propositions, celles justement qui sont les plus ambitieuses en matière de lutte contre la grande fraude. En ce compris, les deux mesures précitées, qui correspondent aux recommandations 107bis et 108bis et ont beaucoup de chances de passer à la trappe dans la version finale du rapport...

---

Auteur de l'étude : Marco Van Hees, député fédéral – [marco.vanhees@ptb.be](mailto:marco.vanhees@ptb.be), 0473 411 021

7 <http://ptb.be/articles/les-10-premieres-fortunes-belges-adorent-les-paradis-fiscaux>.